

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VÉRAC  
SEANCE DU 10 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le 10 février à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VÉRAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	14	Date de convocation	02/02/2024
En exercice	14	Date de la séance	10/02/2024
Présents	12	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves		X	LEON Frédéric
GUERIN Evelyne		X	HAUCHARD Béatrice
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	Mélanie HAGUENIN
----------------------	------------------

N° 2024/04-1002- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR DES ACQUISITIONS D'ŒUVRE D'ART

Depuis 1951, les collectivités territoriales ont l'obligation du « 1 % artistique ». Elles doivent consacrer 1 % du coût de leurs travaux à la commande ou à l'acquisition d'une œuvre existante d'un artiste vivant.

La commune de Vérac a la chance que deux de leurs administrés soient des artistes reconnues. Monsieur le Maire propose que la municipalité finalise l'acquisition d'œuvres de Madame Maddalena Rodriguez-Antoniotti et de madame Audrey Bakx pour un montant de 4 400 euros.

Ce montant comprend également les droits de reproduction éventuels concédés à l'acheteur de l'original.

Cela concerne un premier tableau utilisant des techniques mixtes de peinture sur papiers marouflés sur carton et bois et 3 tableaux de peinture de tailles différentes (70x100 cm + 2 x 50x70cm) représentant le cœur du village de Vérac.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

Berger Levrault

ID : 033-213305428-20240210-2024041002-DE

**DECISION :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- APPROUVE les acquisitions des œuvres de mesdames Maddalena Rodriguez-Antoniotti et Audrey Bakx comme mentionnées dans les projets de contrats de vente.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces acquisitions.

**VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 14**

Le Maire,  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 10 février 2024

Le Maire,  
**Dominique BEC**

A Vérac, le 12 février 2024

Pour copie conforme,

